



Le Comité Technique Ministériel (CTM) traite pour l'ensemble du personnel civil du ministère des Armées, quel que soit son statut, de sujets à caractère statutaire et indemnitaire, ainsi que des thèmes communs à la communauté de travail.

Placé auprès de la ministre des Armées, le CTM permet la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2010, dite « de rénovation du dialogue social », issue des accords de Bercy signés par l'UNSA le 2 mai 2008. Cette instance non paritaire est composée de la ministre, de ses grands subordonnés, dont le Secrétaire Général pour l'Administration (SGA) et de quinze représentants titulaires du personnel civil directement élus.

Les élus UNSA Défense remplissent leur mandat avec engagement et acharnement à toujours évoquer vos situations au quotidien, sans dogme, sans arrière-pensées. Cet engagement désintéressé reste la feuille de route de vos élus(es).

Les 3 engagements de l'UNSA Défense vis à vis de vous :

- Mieux vous informer,
- Mieux vous représenter,
- Mieux vous défendre.

Vous êtes d'ailleurs régulièrement informés par des compte-rendus fidèles, des positions prises par l'UNSA Défense, dans cette instance.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS



 01.42.22.37.02

 @UnsaDefense

 federation@unsa-defense.org

 www.facebook.com/UNSADefense

 portail-unsa.intradef.gouv.fr

 Unsa defense diffusion

 www.unsa-defense.org

PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES :



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



L'UNSA DÉFENSE :

NOTRE PRIORITÉ : Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

NOTRE ADN : L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

NOTRE METHODE : Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

NOTRE EXIGENCE : Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

NOTRE LIGNE : Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...



LE RÔLE DU CTM :

- Cette représentativité détermine les moyens de fonctionnement alloués à chaque organisation, **moyens obtenus qui contribuent au quotidien à votre défense**, mais cette représentativité donne **aussi et surtout « le droit à négocier »...**
- **L'enjeu est important : une organisation syndicale forte est la mieux à même de défendre vos intérêts.**
- Le CTM est le lieu où il est possible **d'évoquer avec le ministre des Armées et ses conseillers, les sujets qui sont au cœur de votre vie quotidienne** (rôle et place du personnel civil, risques psychosociaux, égalité professionnelle femme/homme,...). **C'est également là que sont votés les textes fondateurs** (accompagnement des restructurations ou plus récemment l'ordonnance relative au Service de Santé des Armées, décret relatif à l'agence de l'innovation de défense) **qui régiront ensuite votre vie dans les services.**
- C'est au **CTM** que vos élus peuvent interpeller « en direct » votre ministre sur l'ensemble des problématiques propres aux situations de notre ministère, sur l'ensemble des statuts comme pour tout ce qui concerne l'organisation des services.



Un syndicalisme différent



L'UNSA Défense :

- L'UNSA Défense est porteuse d'une conception du syndicalisme différente, respectueuse de l'avis de tous et de chacun, respectueuse de l'autonomie de décision de ses structures territoriales.
- L'UNSA Défense est une organisation moderne en phase avec l'aspiration des agents.
- L'UNSA Défense développe une pratique du dialogue social et de la négociation qui s'appuie sur une analyse des situations, sans dogme ni esprit partisan.
- L'UNSA n'est ni adepte du refus systématique de principe, ni dans une démarche d'acceptation par habitude.

L'expérience professionnelle de nos délégués a forgé leur connaissance des situations éminemment diverses et variées d'un ministère pas comme les autres. Que ce soit dans les domaines sociaux, industriels, RH, de santé et de sécurité, d'avancement, de défense des droits individuels et ceux du collectif de travail, de discrimination, de statuts, de service public, **tous nos délégués sont aguerris à une pratique syndicale UNSA exigeante, réformatrice, combative mais utile, efficace et enthousiaste, car s'appuyant sur le réel, le vécu des agents dans leur quotidien.**



Si la couleur bleue identifie aujourd'hui l'UNSA, ce sont bien les engagements de vos élus(es) UNSA-Défense, leur conduite, leurs valeurs humanistes et respectueuses de vos choix, porteurs de l'intérêt à la fois de tous et de chacun, fiables et qui ne sauraient se démentir.

